

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210923-08-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 23 septembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	35	35 + 10 pouvoirs

Date de convocation
17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Représentés : Odile BEGORRE-MAIRE par Patrick MEDART, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Céline GEOFFROY par Antony KUHN, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Michel JACQUES par Patrick MEDART, Ludovic LEGGERI par Pierre JULIEN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention tripartite de partenariat portant sur l'animation de la plateforme de covoiturage domicile-travail du Bassin de Pompey, entre le prestataire Mobicoop, les établissements engagés dans ce projet et le Bassin de Pompey

N° de délibération : 8

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Le Bassin de Pompey, inscrit dans une démarche de réactualisation de son Plan de Déplacement Inter Établissements (PDIE), souhaite, aux titres d'employeur et d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, promouvoir le développement et l'utilisation du covoiturage comme solution de mobilité durable via le développement d'une plateforme de covoiturage domicile-travail. Cette démarche est menée en partenariat avec les établissements et entreprises du territoire et plus particulièrement l'association d'entreprises Val de Lorraine Entreprendre (VLE).

Dans ce contexte, il a été acté qu'en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et dans le cadre de son développement économique, le Bassin de Pompey financerait le développement et le coût d'usage d'une future plateforme de covoiturage, pour un coût global de 24 475 €. A ce titre le Bassin de Pompey bénéficie d'une aide de la Région Grand Est d'un montant de 18 501,10 €.

Les établissements participants financent quant à eux de façon mutualisée le coût du programme d'animation, associé à l'usage de la plateforme. Le niveau d'animation et

de service soumise par les établissements sera défini via trois forfaits : bronze-200€/an HT et or-1100€/an HT (détail des forfaits en annexe).

L'organisation envisagée est la suivante :

- Le développement ainsi que l'animation de l'outil de covoiturage seront assurés par le prestataire sélectionné Mobicoop.
- Les établissements payeront directement le coût des forfaits au prestataire.
- Le Bassin de Pompey coordonnera l'organisation ainsi que le pilotage des animations collectives pour le compte de l'ensemble des établissements.

En ce sens, la convention tripartite jointe à cette délibération a pour objectif de définir les conditions d'organisation et de financement de l'animation de la plateforme de covoiturage domicile-travail.

En conséquence, il vous est proposé de valider la convention tripartite et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention tripartite pour définir les conditions d'organisation et de lancement de l'animation de la plateforme.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tripartite portant sur l'animation de la plateforme de covoiturage domicile-travail du Bassin de Pompey.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent au développement du projet de covoiturage domicile-travail sur le territoire.

IMPUTE les dépenses afférentes à l'opération 200803 article 2051 et au chapitre 011 article 6512. Les crédits nécessaires seront ajoutés au budget principal en DM 2021 et BP 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC